



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **4 novembre 2019**

Délibération n° 2019-3839

commission principale : **déplacements et voirie**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Assistance et expertise technique dans le domaine des déplacements et de la mobilité - Accords-cadres à marchés subséquents - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 15 octobre 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 6 novembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Barret, Mmes Beutemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Lung, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Laurent), Poulain (pouvoir à Mme Frier), M. Hémon (pouvoir à M. Artigny), Mmes Balas (pouvoir à Mme de Lavernée), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), MM. Collomb, Gachet, Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), M. Martin (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), Mme Michonneau (pouvoir à Mme Piantoni), MM. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel), Vial (pouvoir à M. Vaganay).

Absents non excusés : Mme Frih, MM. Aggoun, Genin, Passi.

Conseil du 4 novembre 2019**Délibération n° 2019-3839**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Assistance et expertise technique dans le domaine des déplacements et de la mobilité - Accords-cadres à marchés subséquents - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 octobre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le service voirie mobilité urbaine (VMU) gère de manière globale les problématiques de déplacement sur le territoire de la Métropole de Lyon. Pour cela, plusieurs missions sont regroupées au sein du service : études de trafic, études de gestion des carrefours à feux, information déplacement (Onlymoov), gestion du système de régulation des feux (CRITER), comptages trafic, gestion du patrimoine des feux tricolores, accompagnement d'expérimentations de véhicules autonomes, gestion de la zone de faibles émissions, développement de nouveaux systèmes et services de mobilité (gares routières, taxis, autopartage, covoiturage, infrastructures de recharge pour véhicules électriques), régulation des nouvelles mobilité, application du plan d'actions pour les mobilités actives (PAMA), actions de sensibilisation autour de la mobilité et de la sécurité des déplacements, l'organisation et l'encadrement de la mise à disposition de mobiliers urbains publicitaires et d'abri-voyageurs.

Ces missions font appel à différents savoir-faire qu'il faut combiner simultanément pour appréhender efficacement les problématiques et les déploiements : savoir-faire techniques, juridiques, marketing, économique, communication.

Ainsi, cet accord cadre vise l'assistance et l'expertise technique pour :

- des études liées à l'information voyageurs en temps réel,
- des études liées au contrôle d'accès des véhicules sur des zones à protéger,
- des études liées à la tarification de la mobilité,
- des études liées aux services de mobilité (traditionnels ou émergents, publics ou privés) : vélos, autopartage, covoiturage, engins de déplacements personnels motorisés, véhicules autonomes, etc.,
- des études liées à l'accompagnement au changement des pratiques de déplacements,
- des études liées au rôle du numérique et des nouvelles technologies dans les pratiques de mobilité.

Afin de répondre à ce besoin, il a été décidé de sélectionner les prestataires par le biais d'un accord cadre multi-attributaires qui déterminera les conditions de leur remise en concurrence.

Le présent dossier a pour objet le lancement de la procédure en vue de l'attribution d'un accord-cadre relatif à l'assistance et l'expertise technique dans le domaine des déplacements et de la mobilité conclus selon les règles des articles L 2125-1 et R 2162-13 et 14 du code de la commande publique (CCP) pour une durée ferme de 4 ans.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, dans les conditions des articles L 2124-1, L 2131-1, R 2124-2, R 2131-16 et R 2161-2 à R 2161-5 du CCP.

Cet accord-cadre, selon un montant estimé à 1 000 000 € HT, soit 1 200 000 € TTC, sans minimum ni maximum, sera conclu pour une durée ferme de 4 ans. Cet accord-cadre fera l'objet de marchés subséquents conclus sous la forme de marchés publics ordinaires ou de marchés à tranches conditionnelles.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président à signer ledit accord-cadre, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le lancement de la procédure d'appel d'offres en vue de l'attribution d'un accord-cadre à marchés subséquents relatif à l'assistance et l'expertise technique dans le domaine des déplacements et de la mobilité pour une durée ferme de 4 ans.

2° - Autorise, dans le cas où la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse, monsieur le Président à poursuivre par voie de marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalables (article R 2122-2 du CCP) ou procédure avec négociation (article R 2124-3 6° du CCP) ou par la voie d'un nouvel appel d'offres (article R 2124-2 du CCP).

3° - Les offres seront choisies par la commission permanente d'appel d'offres de la Métropole.

4° - Autorise monsieur le Président à signer ledit accord cadre ainsi que tous les actes y afférents pour un montant de 1 000 000 € HT, soit 1 200 000 € TTC, sans minimum ni maximum.

5° - Les dépenses au titre de ces marchés seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget principal de la Métropole - sections de fonctionnement et d'investissement - chapitres 011, 21 et 23 sur diverses opérations - exercices 2020 et suivants.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 6 novembre 2019.